



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAYS DE LA LOIRE



Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières
de Bretagne

08 janvier 2016

NDDL : DES EXPULSIONS QUI ANNONCERAIENT LE PIRE

Le jugement portant sur les arrêtés d'expulsion des occupants du site de Notre Dame des Landes devrait être rendu le 13 janvier. Aussi des expulsions pourraient intervenir dès le 14. La manifestation pacifique du samedi 9 janvier, que nous soutenons, tient à dénoncer tant la méthode que le projet de nouvel aéroport lui-même.

Un projet déloyal et illégal

Le 12 décembre 2015, François Hollande déclarait au Bourget que « *la France mettra tout en œuvre non seulement pour appliquer l'Accord* » de la COP 21, « *mais pour accélérer le mouvement* ». Moins d'un mois plus tard, c'est à une accélération totalement contradictoire avec cette déclaration que l'on assiste : celle de la réalisation annoncée de l'aéroport nuisible et inutile de Notre-Dame-des-Landes, qui alourdira le bilan carbone de la France ainsi que les impôts locaux des habitants du Grand Ouest pour de nombreuses années.

Le démarrage des travaux de construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes serait, par ailleurs, contradictoire avec l'engagement du Président de la République d'attendre l'épuisement des recours que nous avons lancés devant la Justice contre le projet : le résultat des appels formulés est toujours attendu. Il serait également illégal puisque plusieurs autorisations de destruction d'espèces protégées sont toujours manquantes.

Un projet ruineux

Nous rappelons qu'en plus de présenter un bilan environnemental catastrophique (eau, biodiversité, carbone...), ce nouvel aéroport n'apporterait strictement rien à l'économie, au contraire même : payé en grande partie par les impôts de chaque citoyen pour un coût nettement supérieur à celui d'un réaménagement de l'aéroport actuel, il comportera une aérogare plus petite que ce dernier, pour faire plus de place aux espaces commerciaux... alors même que le principal argument des soutiens au projet est la saturation de l'aéroport actuel ! De plus, il nécessiterait la construction d'infrastructures d'accès particulièrement coûteuses (pont sur la Loire, nouvelles routes et voies ferrées)

« *L'accord de Paris oblige la France à abandonner les réflexes d'aménagement et de mobilité des années 70 et à adopter enfin des politiques fondées sur une analyse sincère des besoins et sur l'optimisation des infrastructures existantes* » estime Denez L'Hostis, Président de FNE. « *La*

réalisation du projet de Notre-Dame-des-Landes marquerait l'obstination de la France à ne pas s'engager dans le XXIe siècle, le passé n'est pas un avenir souhaitable ».

Pour mieux comprendre la mobilisation contre ce projet d'aéroport, [lire ici](#) le résumé des 8 choses à savoir sur Notre-Dame-des-Landes.

Contacts presse :

Yves Lepage, Vice-président de FNE Pays de la Loire

Tél : 06 88 81 16 27

Bernard Guillemot, Administrateur référent Loire-Atlantique de Bretagne-Vivante

Tél : 06 77 82 11 30

Guy Bourlès, Président de la LPO 44 et vice-président de la coordination régionale LPO Pays de la Loire

Tél : 06 20 70 11 37